

Parc national des Ecrins

Orientation 2.3: Développer l'éco-responsabilité

[...]

• Mesure 2.3.1. Valoriser les démarches éco-responsables

Les démarches éco-responsables contribuent à améliorer les comportements et les conduites de projet, pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Cinq principes de valorisation sont mis en avant :

- sensibiliser et éduquer le public aux comportements éco-responsables. Les partenaires oeuvrant pour l'éducation à l'environnement et au développement durable sont sollicités afin d'encourager les bons gestes au quotidien. Les maisons du parc, de territoire ainsi que les structures d'hébergement (refuges en particulier) peuvent être des relais d'information et de sensibilisation. Les réseaux associatifs régionaux d'éducation à l'environnement et au territoire sont par ailleurs des interlocuteurs de choix dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de sensibilisation ;
- faciliter l'accès à l'information. Face à la grande diversité des informations et des initiatives, la mise en place de portails techniques dédiés à l'éco-responsabilité doit permettre d'identifier les ressources, les compétences et les savoir-faire du territoire ;
- encourager les efforts de mise en conformité, démarches de progrès et projets innovants comme :
 - les compostages individuel et collectif,
 - la réduction de la consommation énergétique des éclairages publics (maîtrise des implantations, détermination et respect des zones/périodes d'obscurité favorables à la faune nocturne),
 - la réduction de la consommation d'eau et de la production de déchets ;
- promouvoir les solutions alternatives non polluantes dans l'entretien des abords de village, le nettoyage des fontaines, les activités récréatives domestiques (jardinage sans pesticides, bricolage respectueux de l'environnement...)... ;
- accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles pour les aider à concilier découverte et respect de nature.

Rôles de l'EPPNE: Conseil technique et relais d'information vers les institutions et organismes chargés des politiques publiques associées ; assistance aux organisateurs de manifestations publiques ; animation d'échanges au sein des réseaux d'acteurs des deux régions.

Contributions attendues des communes adhérentes: Meilleure maîtrise de l'éclairage public et réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics ; promotion de démarches éco-responsables ; promotion des produits non polluants et biodégradables pour les travaux d'entretien.

Principaux autres partenaires à mobiliser: ADEME, Régions, Départements, associations d'éducation à l'environnement et au développement durable (CPIE...), chambres consulaires, CAPEB...

[...]

Parc national des Ecrins

Référence ID de l'article : #2453

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-14 17:20